[L. S.]

DUFFERIN.

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous ceux que les présentes peuvent concerner :—Salut:

PROCLAMATION.

A TTENDU que, par et de l'avis et du consentement de Notre Conseil Privé pour le Canada, Nous avons jugé à propos de Dissoudre le présent Parlement du Canada, qui se trouve prorogé au Vingt-Quatrième jour de Juillet courant; Sachez maintenant xu'à cette fin Nous publions notre présente Proclamation Royale, et par icelle Dissolvons en conséquence le dit Parlement du Canada; et les Sénateurs et les Membres de la Chambre des Communes sont en conséquence exemptés de s'assembler et d'être présents le dit Vingt-Quatrième jour de Juillet courant.

En voi de Quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller, le Très-Honorable Sir Frederic Temple, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron Clandeboye de Clandeboye, dans le Comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandebeye, de Ballyleidy et Killeleagh, dans le Comté de Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de Saint-Patrice, et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada, et Gouverneur et Commandant en Chef de l'île du Prince-Edouard. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'Ottawa, en Notre dite Puissance, ce Huitième jour de Juillet, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante et douze et de Notre Règne la trente-sixième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN, Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

[L. S.]

DUFFERIN.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront-Salut.

TTENDU que c'est Notre désir et détermination de rencontrer, aussitôt que faire se pourra, Notre Peuple de Notre Puissance du Canada, et d'avoir son avis en Parlement; Nous faisons connaître par les présentes Notre volonté et Plaisir Royal de convoquer un Parlement, et Nous déclarons de plus que, c'e l'avis de Notre Conseil Privé pour le Canada, Nous avons ce jour donné des ordres pour l'émanations de Nos Writs en due forme pour convoquer un Parlement dans Notre dite Puissance, lesquels Writs seront en date du Quinzième jour de Juillet courant, et retournables le Troisième jour de Septembre prochain, à l'exception cependant des Writs pour le District Electoral de Gaspé, et pour le District Electoral de Chicoutimi et de Saguenay, lesquels Writs seront retournables le Douzième jour d'Octobre prochain, et excepté aussi les Writs pour la Province de Manitoba et la